



PARTICIPEZ AU RENOUVEAU DU MUSÉE EN DEVENANT MÉCÈNE

L'Association du Musée de l'impression sur étoffes de Mulhouse met en place un plan de relance avec le soutien de la DRAC - ministère de la Culture et des collectivités territoriales. Il s'agit **de sauver et développer ce joyau du patrimoine industriel alsacien, connu dans le monde entier**, après les événements qui ont affecté le musée en 2018. La bibliothèque d'échantillons textiles a été victime de vols, mais les collections textiles n'en sont pas moins préservées. Le musée possède des millions d'échantillons et de documents que les créateurs du monde entier viennent consulter pour s'en inspirer. Le renouveau du Musée est d'ores et déjà en marche. Un vaste plan de valorisation des collections a été lancé, il nécessite votre soutien. L'histoire du textile imprimé dans le monde a été collectée depuis le XIX^e siècle dans ce **musée unique** qui se doit désormais d'être tourné vers l'avenir. Un musée de l'Impression sur étoffes pour conserver, diffuser et innover ce **patrimoine au service de l'innovation et de la création contemporaine**.



Pour faire du musée de l'Impression sur étoffes un musée du XXI^e siècle Chaque don compte !

Vous êtes un particulier :

Votre don est défiscalisé à hauteur de 66%*

Exemple : un don de 50 € s'élève à 17 €, un don de 100 € à 34 € ; un don de 200 € à 68 € (après déduction fiscale).

- ◆ Tous les donateurs recevront une invitation au vernissage.
- ◆ À partir de 50 € une entrée valable pour deux personnes.
- ◆ Entre 100 € et 200 €, un mouchoir édité d'après un document du musée vous sera offert.
- ◆ À partir de 200 €, vous recevrez un mouchoir et une carte d'entrée illimitée, valable 1 an.

Vous êtes une entreprise :

Votre don est défiscalisé à hauteur de 60%**

- ◆ Toutes les entreprises recevront des entrées gratuites pour leurs salariés***.
- ◆ À partir de 1 000 €, une visite guidée vous sera proposée pour votre équipe ou vos clients.
- ◆ À partir de 5 000 €, vous rejoignez le cercle des mécènes et recevrez une invitation à une soirée VIP et une carte d'entrée illimitée, valable 1 an, ainsi que de tarifs préférentiels à la boutique pour vos cadeaux de fin d'année.

Exemple : un don de 2 000 € revient pour l'entreprise à 800 € ; un don de 5 000 € à 2 000 € ; un don de 30 000 € à 18 000 €.

Envoyez vos dons à : Musée de l'Impression sur Étoffes

14, rue Jean-Jacques Henner

681 000 Mulhouse Tel 00 33 (0)3 89 46 83 00

Email : accueil@musee-impression.com

Par chèque ou virement IBAN FR76 1470 7508 2149 1951 2892 917 BIC CCBPFRPPMTZ

* Dans la limite de 20% du revenu imposable (art. 200 bis du CGI).

** Déduction de l'impôt sur les entreprises dans la limite d'un plafond de 0,5% du chiffre d'affaires (art. 238 bis du CGI). L'entreprise mécène peut bénéficier de contreparties matérielles de la part du musée dans la limite de 25% des sommes versées.

*** Dans la limite de 25% du don, conformément à la Loi Aillagon du 1^{er} août 2003.

MUSÉE DE L'IMPRESSION  SUR ÉTOFFES
M U L H O U S E

✂.....

NOM

Prénom

Adresse

Code Postal Commune

Je fais un don de :

Virement IBAN FR76 1470 7508 2149 1951 2892 917

Chèque bancaire à l'ordre du musée de l'Impression sur étoffes

Votre reçu-fiscal :

CGI art.200 (déduction de 66% du don, plafonnée à 20% du revenu imposable)

CGI art.238 bis (déduction de 66% du don, plafonné à 0,5% du CA)